



Canada (CRSH et FRQSC) – version française

Critères d'admissibilité du CRSH et du FRQSC pour les candidats au Canada pour l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (RRR)

Nota : Cette annexe à l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (RRR) contient des renseignements sur les organismes subventionnaires canadiens à l'intention des candidats demandant du financement canadien. Veuillez consulter la page sur le [site Web de la Plateforme transatlantique](#) pour obtenir les liens relatifs à l'appel de propositions et aux autres organismes subventionnaires.

Introduction

Cette annexe est divisée en sections :

- Aperçu de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (RRR)
- Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens
- Annexe 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
- Annexe 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Aperçu de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (RRR)

Étant donné les enjeux communs et les priorités stratégiques en matière de collaboration dans le domaine de la recherche du volet PTA RRR, l'appel de propositions regroupe des équipes de recherche internationales en vue de faire avancer la recherche et d'en partager les résultats de manière ouverte pour que d'autres en tirent des leçons.

L'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (PTA RRR) est un concours international parrainé par 16 principaux organismes subventionnaires dans 12 pays.

Comme cela est indiqué dans l'appel de propositions, ce concours **n'est ouvert qu'aux projets de recherche internationaux** :

- auxquels participent au moins trois partenaires de recherche admissibles qui demandent le soutien financier d'organismes de financement établis dans différents pays participant à l'appel de propositions du volet PTA RRR ;
- qui regroupent des équipes en provenance des deux côtés de l'Atlantique.

Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens

a. Valeur et durée

Lorsqu'un projet est sélectionné et qu'il a droit à un financement, chacune des équipes reçoit une subvention d'un organisme de son pays. En ce qui concerne les équipes canadiennes, les projets sont subventionnés en fonction de la demande de financement déposée (selon le budget ventilé incluant le budget sommaire et les formulaires budgétaires).

Les candidatures canadiennes peuvent demander une subvention maximale de 250 000 \$ à 275 000 \$:

- 200 000 \$ du CRSH.

Les chercheurs et chercheuses du Québec membres d'une équipe admissible à une subvention du CRSH peuvent aussi demander un financement supplémentaire du FRQSC, si leur rôle au sein de l'équipe est celui de chercheur principal, chercheuse principale, co-chercheur ou co-chercheuse (voir annexe 2 pour les détails), pour un maximum d'un supplément par équipe :

- 50 000 \$ à 75 000 \$ (frais indirects de la recherche en plus), selon les fonds disponibles.

b. Dépôt des demandes

Pour déposer une demande de financement au CRSH dans le cadre général de l'appel de propositions du volet PTA RRR, le chercheur principal doit être affilié à un [établissement canadien admissible](#). Outre les documents exigés dans le cadre général de l'appel de propositions, le chercheur principal doit présenter au CRSH un formulaire budgétaire distinct et une justification d'une page, en plus des autres documents exigés par le CRSH indiqués ci-dessous, au plus tard à la date limite de présentation des demandes.

Pour demander au FRQSC un financement complémentaire à celui attribué dans le cadre de l'appel de propositions du volet PTA RRR, un chercheur ou une chercheuse admissible au Québec doit présenter (selon les [Règles générales communes](#)) un budget conforme aux exigences budgétaires du FRQSC. Veuillez noter que seuls les projets sélectionnés par le CRSH sont jugés admissibles au supplément de subvention du Québec.

Exemples :

- Un projet proposé dans le cadre de l'appel de propositions est soumis par le chercheur principal en chef d'un projet général, qui se trouve, par exemple, au Royaume-Uni. Des Canadiens et Canadiennes participent à ce projet. Le formulaire budgétaire pour le Canada soumis au CRSH totalise 200 000 \$. Si la proposition est retenue par le jury international, le CRSH financera la proposition conformément à ses politiques et à ses règlements en accordant des fonds au chercheur principal ou à la chercheuse principale admissible cité ou citée dans la demande de budget.
- Un projet proposé dans le cadre de l'appel de propositions est présenté au CRSH par le chercheur principal ou la chercheuse principale du Canada. Ce projet inclut au moins un chercheur ou une chercheuse du Québec. Une partie du budget de ce projet est présentée au CRSH (200 000 \$) et une autre, au FRQSC (50 000 \$ à 75 000 \$). Si la proposition est retenue par le jury international, le CRSH et le FRQSC financeront la proposition conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs, en accordant les fonds aux chercheurs et chercheuses admissibles cités dans chacune des demandes de budget.

* Veuillez prendre note que l'appel de propositions du volet PTA RRR exige qu'un aperçu du budget soit présenté avec la proposition afin de donner un aperçu global du budget complet du projet international (voir Budget sommaire). Toutefois, le budget qui est soumis séparément en vue de l'obtention du financement du CRSH doit être présenté en dollars canadiens à l'aide du formulaire budgétaire du CRSH, et la justification doit utiliser les catégories énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#). L'appel de propositions décrit les exigences relatives à la présentation d'un résumé succinct du budget.

Voir l'annexe 2 sur les exigences budgétaires du FRQSC.

c. Règles de financement

Pour chaque organisme subventionnaire, une seule personne pourra être désignée comme chercheur ou chercheuse admissible et associée à chaque demande de budget. Cette même personne devra rendre compte à l'organisme subventionnaire de la gestion des fonds et de la portion recherche du projet général s'il est retenu. Le nom de cette personne doit être mentionné dans les formulaires supplémentaires de conditions de participation au concours de l'appel de propositions destinés aux organismes de financement et elle doit signer les documents appropriés exigés par les organismes de financement canadiens.

Si la proposition est acceptée, les organismes subventionnaires financeront la proposition conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs en attribuant les fonds au chercheur ou à la chercheuse admissible désigné ou désignée dans chacune des demandes de budget. Les budgets présentés au CRSH doivent être conformes aux règlements décrits dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#) et les budgets présentés au FRQSC doivent se conformer aux règlements énoncés dans les [Règles générales communes](#) des FRQ.

Le CRSH ou le FRQSC communiqueront directement avec le chercheur ou la chercheuse admissible qui obtiendra des fonds pour la partie de la proposition retenue (dans le cas du CRSH, il s'agit du chercheur principal canadien ou de la chercheuse principale canadienne ; dans celui du FRQSC, il s'agit du chercheur ou de la chercheuse du Québec). Cette personne aura également la tâche de faire rapport à cet organisme subventionnaire conformément aux règlements de celui-ci.

Veillez prendre note que, comme cela est mentionné dans l'appel de propositions, si le projet demande du financement auprès de plus d'un organisme de financement d'un même pays, un seul chercheur principal ou chercheuse principale pourra être désigné comme responsable du projet dans ce pays.

Par conséquent, si des demandes sont présentées à plus d'un organisme canadien, une personne doit être désignée comme chercheur principal ou chercheuse principale pour le Canada aux fins du dépôt de la proposition générale à la Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP).

d. Avis concernant la protection des renseignements personnels

Énoncé de confidentialité du CRSH et du CRSNG

Toutes les demandes doivent être présentées à la FAPESP et sont assujetties aux politiques du Brésil en matière de protection des renseignements personnels. La FAPESP communiquera les renseignements contenus dans les demandes aux autres organismes subventionnaires qui participent au présent appel de propositions, y compris le CRSH. Les renseignements personnels contenus dans la demande de subvention seront divulgués aux organismes subventionnaires et pourront être vus par l'un ou l'autre de ces organismes.

Le CRSH doit se conformer aux dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), et ces lois s'appliquent à tous les renseignements qui sont sous la garde et le contrôle du CRSH. Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins de la présente demande de subvention sont recueillis par le CRSH en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Les renseignements personnels fournis au CRSH sont conservés dans la banque de renseignements personnels PPU 055, de la manière décrite dans le chapitre [Info Source](#) du CRSH. Seuls les renseignements nécessaires à la réalisation, à la gestion et à la promotion du concours et des prix de l'appel de

propositions du volet PTA RRR seront recueillis par le CRSH, indirectement par l'intermédiaire de la FAPESP. Le défaut de fournir des renseignements personnels requis dans la demande peut entraîner l'inadmissibilité de la demande.

Le CRSH s'est engagé à protéger les renseignements personnels sous son contrôle et à ne prendre aucune responsabilité quant aux pratiques de protection des renseignements personnels de tout autre organisme partenaire de l'appel de propositions du volet PTA RRR, y compris les organismes partenaires canadiens. Le CRSH partagera des renseignements personnels avec les organismes nommés dans la présente annexe seulement aux fins requises par l'administration de l'appel de propositions du volet PTA RRR. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation du programme ou de la production de rapports sur le programme. Le CRSH ne divulgue aucun renseignement personnel à de tierces parties à des fins autres que celles décrites aux présentes. En plus d'assurer la protection des renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne à un individu le droit d'accéder à ses propres renseignements et le droit de demander la correction de ces renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces droits ou des pratiques en matière de protection des renseignements personnels du CRSH, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du CRSH à ATIP-AIPRP@sshrc-crsh.gc.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de manière inappropriée.

FRQSC et protection des renseignements personnels

Le FRQSC doit se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1). Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins du présent concours de financement sont recueillis par le FRQSC en vertu de l'autorité qui lui est conférée. Les renseignements sont recueillis et conservés conformément à la politique de protection des renseignements personnels de l'organisme décrite dans la déclaration d'engagement que les chercheurs et chercheuses doivent signer au moment de faire leur demande. Ces renseignements serviront à la sélection des demandes et à la gestion des subventions accordées.

Le FRQSC s'est engagé à protéger les renseignements personnels sous son contrôle et ne prend aucune responsabilité quant aux pratiques de protection des renseignements personnels de tout autre organisme partenaire de l'appel de propositions du volet PTA RRR, y compris les organismes partenaires canadiens. Le FRQSC partagera des renseignements personnels avec les organismes nommés dans la présente annexe seulement aux fins requises par l'administration de l'appel de propositions. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation du programme ou de la production de rapports sur le programme. Le FRQSC ne divulguera aucun renseignement personnel à de tierces parties à des fins autres que celles décrites aux présentes. Outre la protection de vos renseignements personnels, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) vous donne le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et leur rectification.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces droits ou les pratiques du FRQSC en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne responsable des demandes d'accès à l'information à responsableacces.sc@frq.gouv.qc.ca.

e. Exigences particulières de chacun des organismes subventionnaires canadiens

Chaque organisme subventionnaire a émis des règles et des règlements particuliers qui s'appliquent à toutes les étapes du concours et au financement général du projet, ces règles

figurent dans les annexes suivantes :

Annexe 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Annexe 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur un organisme en particulier, veuillez communiquer avec le :

Conseil de recherches en sciences humaines

Patricia MacCaughan

Senior Program Officer, | Agente principale de programme,
Research Grants and Partnerships Division | Division des subventions de recherche et partenariats
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

350 Albert Street | 350, rue Albert, Ottawa, ON K1P 6G4

E | C patricia.maccaughan@sshrc-crsh.gc.ca

C 343.571.9409

Fonds de recherche du Québec – Société et culture :

Laurent Corbeil, responsable de programmes Courriel : laurent.corbeil@frq.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873-2114, poste 4290

Fonds de recherche du Québec – Société et culture



Annexe 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Avis important : Les chercheurs qui présentent une demande de financement au CRSH doivent présenter le formulaire *Conditions de participation au concours* signé et les autres documents mentionnés ci-dessous au plus tard à la date d'échéance de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (PTA RRR).

Admissibilité des sujets

Tous les domaines thématiques et toutes les approches sont admissibles dans la mesure où ils font partie des sujets admissibles à une subvention du CRSH. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter les [Lignes directrices générales pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche](#) du CRSH. Les propositions peuvent également comprendre une collaboration et une intégration interdisciplinaires, notamment sur des aspects des sciences naturelles et du génie ou de la santé, pourvu qu'elles visent principalement le domaine des sciences sociales et humaines. Veuillez noter que le candidat doit s'assurer que le projet proposé est conforme aux critères d'admissibilité des sujets de recherche du CRSH. Le CRSH se réserve le droit de déclarer inadmissible la portion CRSH, ce qui peut compromettre le projet global.

Candidats

Les candidats (chercheurs principaux) doivent présenter un projet de recherche international. Chaque projet doit **être un partenariat formé par un minimum de trois équipes nationales**, lesquelles représentent **des pays participants des deux côtés de l'Atlantique**.

Bien que le chercheur principal en chef pour l'ensemble du projet doive déposer tous les documents relatifs au projet sur le portail géré par la FAPESP, un chercheur principal doit être désigné pour chaque organisme subventionnaire participant au projet. Les chercheurs principaux du CRSH doivent être affiliés à un [établissement canadien admissible](#) au moment de présenter la demande. Les chercheurs principaux du CRSH doivent s'assurer de se conformer aux règlements du CRSH et de remplir les documents pertinents requis par le CRSH.

La date limite pour la réception des propositions et des documents supplémentaires dans le cadre de l'appel de propositions du volet PTA RRR est le **12 juillet 2021**. Les propositions déposées en retard **ne seront pas** acceptées. Les instructions sur la façon de présenter une proposition sont décrites sur le site Web de la Plateforme transatlantique pour l'appel de propositions sur le renouveau inclusif et durable dans un monde post-pandémique (PTA RRR).

Les co-candidats peuvent appartenir à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- **Au Canada** : établissements d'enseignement postsecondaire, organismes sans but lucratif, fondations philanthropiques, groupes de réflexion, administrations municipales et gouvernements provinciaux ou territoriaux ;
- **À l'étranger** : établissements d'enseignement postsecondaire.

Toute personne qui peut apporter une contribution importante à la recherche ou à une activité liée à la recherche peut être désignée en tant que **collaborateur**. Les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.

Remarque : Les membres du secteur privé et du gouvernement fédéral ne peuvent participer qu'à

titre de collaborateurs.

Allocations de détachement

Les candidats et les co-candidats des organismes à but non lucratif admissibles peuvent demander [une allocation de détachement](#) pour se libérer de leurs fonctions dans leur organisation.

Établissements

Le CRSH sollicite les demandes de subvention de chercheurs en sciences humaines affiliés à un établissement canadien admissible. Veuillez consulter la [liste des établissements admissibles du CRSH](#). Les chercheurs qui ne sont pas affiliés à un établissement canadien admissible doivent communiquer avec le CRSH avant la date d'échéance.

Tout établissement qui ne possède pas [une admissibilité d'établissement](#) et qui souhaite administrer les subventions du CRSH doit [présenter une demande](#) et respecter les exigences du CRSH en matière d'admissibilité des établissements. Lorsque l'admissibilité est accordée, l'établissement est invité à signer l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#), laquelle contient un engagement par l'établissement de se conformer aux normes juridiques, éthiques et financières élevées définies dans l'Entente et fait en sorte que l'établissement a mis en place les structures et les procédés pour réaliser cet objectif. Veuillez noter que le CRSH ne libère pas les fonds à un établissement avant que celui-ci n'ait signé l'Entente.

Si vous avez des questions sur l'admissibilité des établissements ou que vous désirez recevoir une trousse de demande d'admissibilité, veuillez envoyer un courriel à admissibilite.etablissements@sshrc-crsh.gc.ca.

Demandes multiples

Pour en savoir plus, veuillez consulter le règlement du CRSH portant sur les [demandes multiples](#).

Les chercheurs qui ont reçu une subvention du CRSH, mais qui n'ont pas remis leur rapport final de recherche avant la date limite indiquée dans l'avis d'attribution, ne peuvent pas déposer une nouvelle demande tant qu'ils n'ont pas remis leur rapport.

Organismes partenaires

Le CRSH encourage les candidats à collaborer avec des organismes partenaires du milieu non universitaire sous la forme de partenariats officiels dans le cadre de la présente occasion de subvention.

Comme cela est indiqué dans la section de l'appel de propositions portant sur l'admissibilité, les équipes de projet doivent joindre les lettres d'engagement, selon le cas.

Exemption

Pour l'appel de propositions du volet PTA RRR, la politique d'appel du CRSH ne sera pas applicable en raison du caractère international de l'initiative.

Langue de présentation de la demande

Les chercheurs principaux du Canada qui présentent une demande au CRSH au nom d'une équipe peuvent déposer les documents exigés par le CRSH (le formulaire Conditions de participation au concours, liste officielle des co-candidats et des collaborateurs ainsi que formulaire budgétaire du CRSH et sa justification du budget [d'une page] en anglais ou en français). Les demandes elles-mêmes doivent être rédigées en anglais afin d'être soumises directement à la Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP) via leur système SAGE.

Exigences en matière de rapport

Un calendrier des dates de dépôt de rapport figurera dans les documents d'avis d'octroi des subventions.

Les équipes canadiennes doivent se conformer aux politiques et aux exigences énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Un livre blanc doit être publié à la fin de la période de subventions. Ce livre blanc remplacera le rapport de réalisations du CRSH. Le livre blanc devrait documenter les réalisations du projet, y compris les leçons apprises, afin que d'autres puissent en bénéficier. Ce livre blanc sera publié sur le site Web de la FAPESP. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'appel de propositions sur le renouveau inclusif et durable dans un monde post-pandémique (PTA RRR).

Présentation des demandes

Dans le cadre de l'appel de propositions du volet PTA RRR, les demandes doivent être présentées par voie électronique à la FAPESP d'ici le 12 juillet 2021 par le chercheur principal en chef. De plus, les chercheurs principaux du Canada qui demandent une subvention au CRSH doivent :

- respecter le processus d'approbation interne de leur établissement, tel qu'il est établi par les autorités pertinentes ;
- réviser, signer et acheminer les documents suivants au gestionnaire de recherche ou au gestionnaire financier de leur établissement aux fins d'examen et de signature officielle :

- 1) le formulaire Conditions de participation au concours (CRSH) ;
- 2) la liste officielle des co-candidats et des collaborateurs, comme il est précisé dans le document sur les conditions de participation ;
- 3) le formulaire budgétaire du CRSH et une justification du budget (d'une page) expliquant la pertinence de chaque poste budgétaire, conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans le Guide d'administration financière des trois organismes.

- s'assurer que le bureau des subventions de recherche de l'établissement numérise le formulaire *Conditions de participation au concours* (CRSH) dûment signé, qu'il l'envoie par courriel à l'agent de programme du CRSH en y joignant les autres documents requis énumérés ci-dessus, et qu'il envoie une copie conforme au demandeur, au plus tard à la date limite de la demande.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'appel de propositions du volet PTA RRR, ou communiquer avec :

Patricia MacCaughan

Agente principale de programme,
Portefeuille des et partenariats de recherche
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

patricia.maccaughan@sshrc-crsh.gc.ca

C 343 571-9409

Annexe 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Critères d'admissibilité

Dans le contexte de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique Rétablissement, renouveau et résilience dans un monde post-pandémique (RRR), le FRQSC peut accorder un supplément aux chercheurs et chercheuses du Québec qui :

- font partie d'une équipe canadienne financée par le CRSH dans le cadre de l'appel de propositions RRR de la Plateforme transatlantique ;
- respectent les exigences du CRSH ;
- respectent les critères d'admissibilité relatifs à l'aide financière décrits dans les [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec, et dont le statut en recherche est chercheur ou chercheuse universitaire, chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne, ou chercheur ou chercheuse de collège. Une personne ayant un de ces trois statuts peut agir comme chercheur principal ou chercheuse principale ou co-chercheur ou co-chercheuse. Une personne retraitée peut agir seulement à titre de co-chercheur ou co-chercheuse. (Vous trouverez la définition des statuts de recherche à la page 5 des [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec.)

Description du supplément

Nota : Chaque équipe canadienne financée **ne peut recevoir qu'un seul supplément.**

Le financement maximal de 50 000 \$ à 75 000 \$ par équipe (selon les fonds disponibles) vise à couvrir les coûts directs de la recherche. Ce montant sera augmenté de 27 % pour couvrir les frais indirects de la recherche. Le montant des coûts indirects de la recherche sera versé directement à l'établissement du chercheur ou de la chercheuse du Québec. Le supplément offert à chaque équipe couvre la durée complète du projet.

Le supplément est administré par le FRQSC. Étant donné que, par sa nature, l'aide financière du FRQSC est supplémentaire, le projet financé par le CRSH doit pouvoir être réalisé même si le supplément du FRQSC n'est pas accordé. L'objectif du supplément est d'encourager les chercheurs québécois à travailler au développement et à l'intégration de projets de recherche internationaux en sciences sociales et humaines.

Un chercheur ou une chercheuse en sciences sociales et humaines du Québec, qui fait partie d'une équipe de recherche canadienne financée par le CRSH, doit être désigné en tant que chercheur principal ou chercheuse principale pour le FRQSC. Le FRQSC attribuera le supplément à ce chercheur ou cette chercheuse du Québec, qui sera responsable du transfert des montants destinés aux activités menées par les autres chercheurs et chercheuses du Québec dans les domaines des sciences sociales et humaines, des arts et de la littérature agissant comme co-chercheurs et co-chercheuses dans le cadre du projet. Le supplément sera attribué en fonction du budget et des justifications présentées par le chercheur principal ou la chercheuse principale. Le classement des projets fourni par le comité d'évaluation des demandes présentées dans le cadre de l'appel de propositions RRR de la Plateforme transatlantique sera respecté, et l'aide financière sera attribuée jusqu'à ce que le budget total des deux organismes soit atteint.

Le FRQSC se réserve le droit de modifier les montants offerts par rapport aux montants demandés en fonction des estimations budgétaires, des justifications fournies et du nombre de projets financés.

Présentation de la demande au FRQSC

Outre les documents exigés dans l'appel de propositions du volet PTA RRR, les chercheurs et les chercheuses du Québec qui demandent le supplément du FRQSC doivent créer au préalable un compte utilisateur à partir du site Web du Fonds, si ce n'est déjà fait. Les personnes qui détiennent un numéro d'identification personnel (NIP) du Fonds ont un accès direct à un compte FRQnet et doivent mettre à jour leur profil à partir du [Portfolio électronique](#), et ce, avant de commencer à remplir le formulaire de demande.

Toute personne désirant présenter une demande dans le cadre de cet appel doit remplir le formulaire requis dans sa version française, lequel sera rendu disponible dans le **Portfolio électronique** du FRQSC le 12 avril 2021.

Comme cela est indiqué dans les [RGC](#), le formulaire peut être rempli en français ou en anglais. **Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français.** Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

La personne candidate ne doit pas oublier de transmettre sa demande, après l'avoir remplie et validée. Un formulaire, une fois transmis au Fonds, ne peut être mis à jour.

La date limite de transmission de la demande est le 12 juillet 2021, 16 h.

Documents à joindre :

- le formulaire budgétaire qui ventile les montants demandés dans le cadre du supplément du FRQSC, signé par le chef du projet du Québec (ce formulaire se trouve sur le [site Web de la PTA RRR](#));
- une justification d'une page jointe au formulaire budgétaire expliquant la pertinence de chaque poste budgétaire, conformément aux dépenses admissibles énoncées dans les [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec (format lettre, marges minimales de 1,5 cm).

Tout document manquant parmi ceux ici requis rendra le dossier non recevable. De même, un dossier ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation sera déclaré non recevable par le Fonds. Les éléments absents du dossier ne seront pas réclamés. Aucun document reçu après la date et l'heure de clôture du concours n'est considéré.

La personne qui dépose une demande atteste que l'ensemble des renseignements fournis est exact et complet, et autorise son établissement à transmettre, le cas échéant, les renseignements nominatifs découlant de l'application de cette politique. Dans tous les cas, le FRQSC se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents et renseignements fournis dans la demande auprès des organismes concernés. Des documents additionnels pourraient être demandés à cette fin.

Tout le long du processus, les personnes candidates sont invitées à vérifier qu'aucune correspondance en provenance du Fonds ne se trouve dans la section « Indésirables » de leur boîte de courriels.

Règles et règlements

Les titulaires d'une subvention octroyée dans le cadre de cet appel de propositions devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication, que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires de cette subvention doivent se conformer aux [RGC](#) et souscrire à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), aux [Règles internes sur la conduite responsable en recherche](#) et à la [Politique sur la diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.

Langue de présentation de la demande

Les documents listés ci-dessus qui doivent être présentés au FRQSC peuvent être en français ou en anglais, sauf pour ce qui est du résumé d'une demi-page qui doit être rédigé en français.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir d'autres renseignements sur le supplément du FRQSC pour le réseautage intersectoriel, veuillez communiquer avec :

Laurent Corbeil, responsable de programmes Courriel : laurent.corbeil@frq.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873 2114, poste 4290

Fonds de recherche du Québec – Société et culture